

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 267

présenté par
Mme Nachury

ARTICLE 33

À l'alinéa 6 substituer aux mots :

« peuvent être »

le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable d'associer les lycées professionnels afin que les élèves aient une approche plus concrète.